



DECISION DU MAIRE N° DEC-2025-001
(prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal)
Thème : commande_publique / Marchés publics

Le Maire de Vendegies-sur-Ecaillon ;

- VU la délibération DCM 2024/6/3 en date du 17/09/2024 ;
- Considérant qu'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la salle communale a été lancée le 11/10/2024 (marché 2024-002) ;
- VU les candidatures reçues ;

DÉCIDE

Article 1 – De conclure avec la société ATELIER D'ARCHITECTURE LEMPEREUR et le groupement qu'il représente un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation structurelle, thermique et énergétique de la salle communale.

Article 2 - Le montant de la prestation est de 31 920,00 € H.T. (avant phase PRO)

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera :

- Transmise au Représentant de l'Etat
- Transmise au Comptable public

Fait à Vendegies, le 10 janvier 2025.
Le Maire, Jean FAURE

Date de publicité : 10/01/2025

Date de transmission au
contrôle de légalité : 10/01/2025